VILLE DE
SAINT-GEORGES
Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 960-2025

JEUDI 2 OCTOBRE 2025 À 19 H 30

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 960-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 150-2005 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 25-14782 à sa séance ordinaire du 22 septembre 2025, du projet de règlement numéro **960-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser les bâtiments regroupant des courts de tennis, squash, badminton et autres activités sportives de même nature dans la zone CD-326 située le long de la route 204 près de la 127e Rue**, tiendra une assemblée publique de consultation le **2 octobre 2025** à compter de **19 h 30** dans la salle du conseil située au 11700, boulevard Lacroix, Saint-Georges (Québec) G5Y 1L3, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Que ce projet de règlement a pour effet d'autoriser l'installation d'un centre de pickleball dans la zone CD-326 située le long de la Route 204, à proximité de la 127e Rue.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le président d'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à greffe@saint-georges.ca.

Donné à Saint-Georges,
ce 24e jour de septembre 2025.

Me Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière